



M A I R I E

D E

**BUSSAC-SUR-CHARENTE**

17100

# FLASH INFO

Le 27 décembre 2019

## Recensement

Une enquête pour le recensement de la population va avoir lieu du 16 janvier au 15 février 2020. A cet effet, trois agents recenseurs ont été recrutés sur la commune.

Afin de pouvoir les identifier et éviter de répondre à d'éventuelles personnes mal intentionnées, nous vous communiquons ci-dessous leur identité. Il s'agit de :



**Claudine Patrouillault**



**Marie-Claude Allinand**



**Roger Fouquet**

Ils vous remettront vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, ils vous remettront des questionnaires papier qu'ils viendront récupérer à un moment convenu avec vous.

Si vous deviez vous absenter entre le 16 janvier et le 15 février, nous vous invitons à le faire savoir en mairie avant votre départ.

Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil et vous rappelons que le recensement est obligatoire,

## Inscriptions sur les listes électorales:

Les personnes souhaitant voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, doivent être inscrites sur les listes électorales de la commune. Celles qui ne le sont pas doivent impérativement le faire en mairie avant le 7 février prochain.

Si vous changez d'adresse, (y compris en restant sur Bussac) merci de bien vouloir également le signaler en mairie.

## Communication communale :

Nous vous rappelons que toutes les actualités communales sont en ligne sur notre site :

[bussac-sur-charente.fr](http://bussac-sur-charente.fr) et que vous en êtes directement informés si vous communiquez votre adresse mail au secrétariat de mairie (qui ne sera pas divulguée).

**Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter  
une excellente année 2020 pour vous et vos proches.**

**Le Maire, Christophe Dourthe**

139, route du Val-de-Charente - 17100 BUSSAC-SUR-CHARENTE

Tél. 05 46 93 11 11 - Fax 05 46 93 92 32

E-mail : [mairie@bussac-sur-charente.com](mailto:mairie@bussac-sur-charente.com)

